

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 49 (1923)  
**Heft:** 8

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'OURS, A LAUSANNE

Ecole Normale

Salle de gymnastique

Rue du Bugnon

Hôtel de l'Ours



Fig. 3. — Etat actuel de la place de l'Ours.

rant, les appareils de commande et les moteurs sont en câbles armés à garniture de plomb. L'aménée du courant au portique se fait au moyen d'une prise principale de courant tripolaire ; les fils sont fixés sur des mâts le long de la voie de roulement, du côté de la cabine de commande.

### Concours pour l'étude de l'aménagement de la Place de l'Ours, à Lausanne.

#### Extrait du programme.

Le Département des travaux publics et la Direction des travaux de la Ville de Lausanne ont ouvert un concours<sup>1</sup> d'idées entre les architectes de nationalité suisse régulièrement établis depuis trois ans au moins à Lausanne, pour l'étude de l'aménagement de la place de l'Ours au droit de l'Ecole normale et la création d'un escalier d'accès à cette école. (Voir plan de situation, figure 1, et la photographie, figure 3.)

Le programme disposait que :

A. — Il est laissé toute liberté aux concurrents pour l'étude de l'escalier d'accès au préau de l'Ecole normale, étant donné cependant que cet escalier, tout en étant spacieux, ne devra pas être traité d'une manière trop monumentale ou trop riche.

B. — Les concurrents placeront à la limite du préau de l'Ecole normale (trait fort du plan de situation), un ou deux pavillons contenant les locaux suivants : 1° un abri ou salle d'attente pour les lignes de tramways 6, 14 et 15, remplaçant celui qui existe et ajouré de façon que le public puisse voir aussi l'arrêt de la ligne N° 7 ; 2° une boutique pour marchand de journaux ; 3° un W.-C. dames avec entrée spéciale et com-

munication avec la boutique (2°) au moyen d'un guichet ; 4° un W.-C. hommes ; 5° un urinoir de 3 à 4 places ; 6° une cabine téléphonique automatique (110 × 110 et 220 de hauteur) en communication avec la salle d'attente ; un escalier de 0,85 m. de largeur donnant accès au couloir de la chambre des vannes et utilisable pour le transport des pièces de tuyauterie lourde. Cet escalier peut être extérieur et doit être dirigé à peu près perpendiculairement à la direction du tronçon de couloir existant figuré sur le plan et dont le sol est à une profondeur de 2,50 m. par rapport au niveau du trottoir. L'urinoir et le W.-C. hommes peuvent être placés en sous-sol et utiliser, pour leur accès, l'escalier de la chambre des vannes ; 8° un local (9,50 × 3,50 et 3 m. de hauteur) destiné à recevoir le matériel du Service du feu nécessaire au quartier. Ce local, desservi par une porte de 2,80 × 2,20 de hauteur, ouvrant à l'extérieur et placée sur l'un des petits côtés, peut être placé en sous-sol dans le talus du préau de l'Ecole normale, il doit cependant être au niveau de la route de la Solitude.

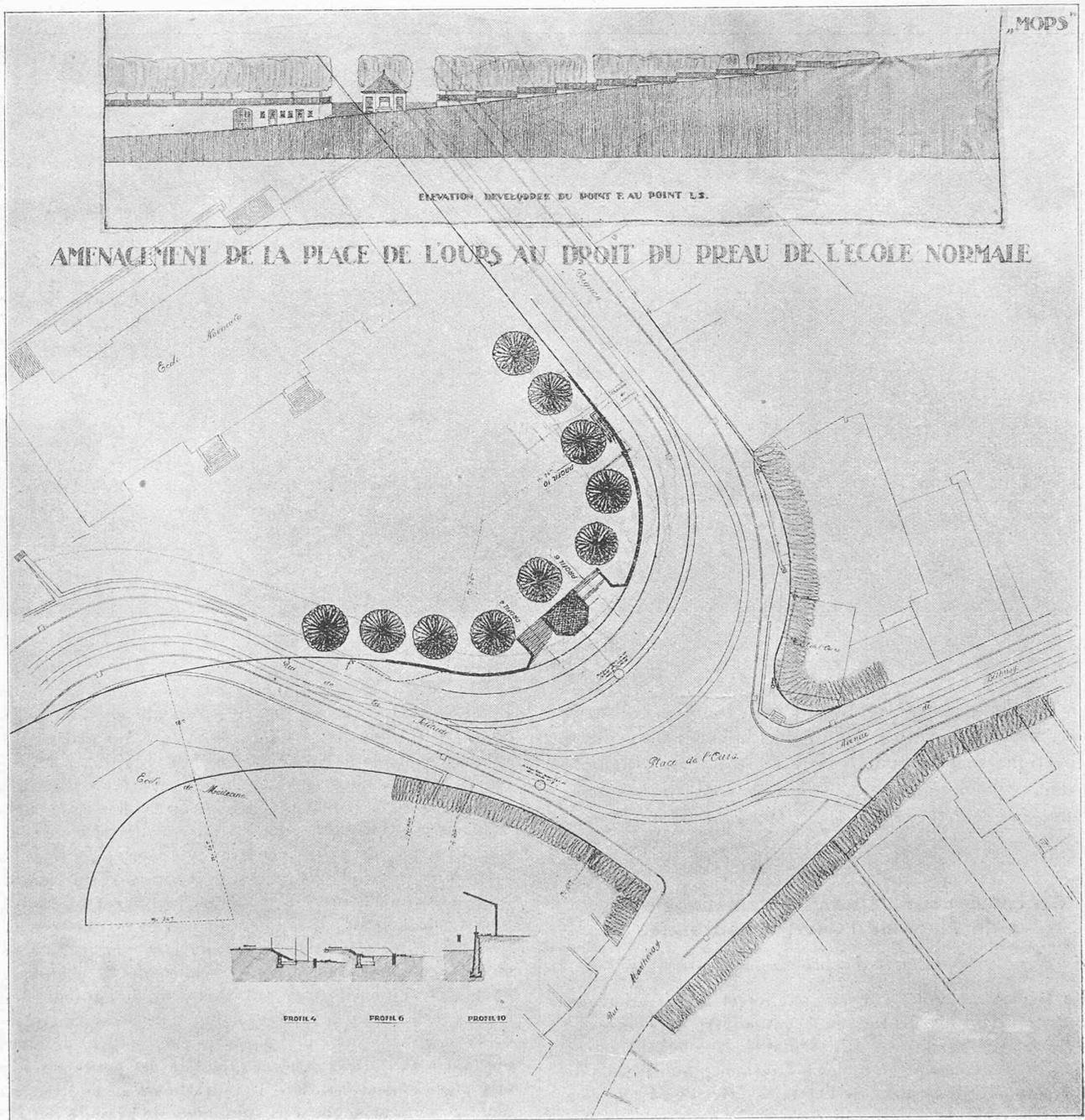
Un local (6,50 × 3,50 et 2,50 m. de hauteur) pour transformateur de courant électrique qui peut être situé au 1<sup>er</sup> étage par rapport à la route de la Solitude à condition d'avoir un accès facile par le préau de l'Ecole normale.

Les dimensions données ci-dessus sont des minima susceptibles d'être augmentés légèrement si les besoins de la composition l'exigent.

Les constructions projetées seront tenues à l'intérieur de la courbe (trait fort) limitant le préau de l'Ecole normale ; son tracé sera respecté autant que possible. Toutefois, pour faciliter la composition générale, des modifications de peu d'importance et qui ne diminueraient pas la vue des débouchés des différentes voies aboutissant à la place, seraient tolérées.

<sup>1</sup> Voir *Bulletin technique*, année 1921, page 312 et année 1922, page 64.

## CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'OURS, A LAUSANNE



Plan de situation 1 : 1000.

1<sup>er</sup> prix : projet N° 5. « Mops », de MM Schnell & Thévenaz, architectes.

Les concurrents chercheront à créer un ensemble architectural tout en groupant les locaux demandés d'une manière judicieuse.

L'étude qu'ils auront à fournir peut être complétée par des propositions pour l'aménagement en plan de l'emplacement occupé actuellement par l'Hôtel-de-l'Ours et ses dépendances.

Pour leur étude, les concurrents tiendront compte du fait que la Salle de gymnastique (fig. 3) sera démolie et que l'élargissement de la rue du Bugnon entre les points L et L<sup>2</sup>

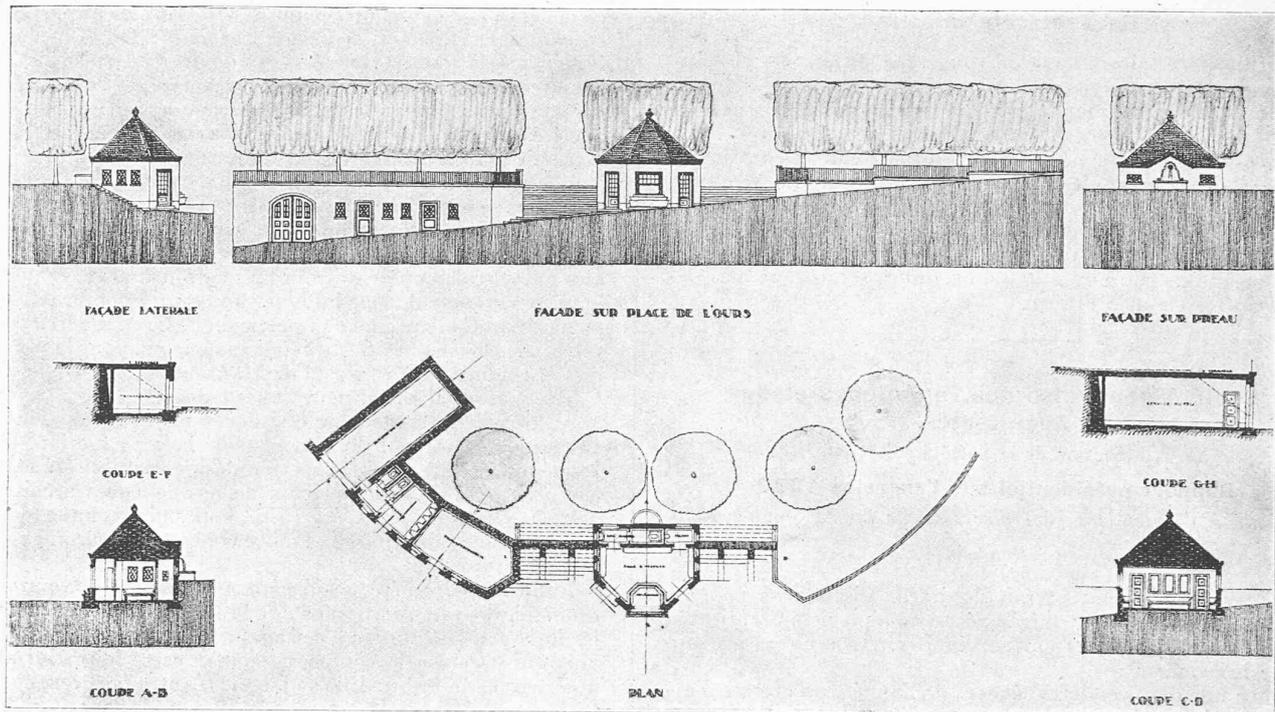
doit être obtenu au moyen d'un encorbellement en ciment armé.

*Extrait du rapport du jury.*

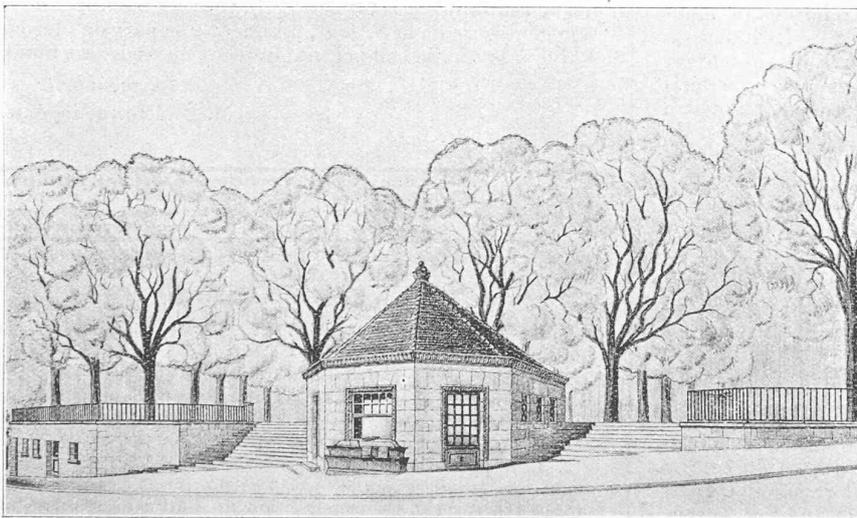
Le jury s'est réuni le 15 février à 10 heures du matin au Casino de Montbenon ; il a constaté que neuf projets ont été rendus en temps utile, tous répondant aux conditions formulées par le programme.

Le jury a procédé à l'examen des projets et a formulé à leur sujet, les critiques suivantes :

N° 5. — « Mops ». La tenue générale du projet est bonne.



Echelle 1 : 500.



Perspective prise du point P.

CONCOURS  
POUR L'AMÉNAGEMENT DE  
LA PLACE DE L'OURS  
A LAUSANNE

1<sup>er</sup> prix : projet de  
MM. Schnell & Thévenaz, architectes,  
à Lausanne.

Le parti est franc, d'une grande simplicité et sans recherche de détails inutiles. La situation des locaux pour transformateur, W.-C. pour hommes et matériel d'incendie est bonne. La salle d'attente des tramways semble cependant trop éloignée de l'arrêt principal des lignes du Jorat.

(A suivre).

### Turbines Francis pour hautes chutes.

Les turbines Francis n'ont été que rarement utilisées, ces dernières années, pour des chutes de plus de 180 mètres. A partir de cette hauteur, on préférerait employer les roues Pelton. Aujourd'hui, on a tendance à employer les turbines Francis pour des chutes allant jusqu'à 260 mètres. La première

installation faite, celle de Noriëga, Mexique, comprend 2 turbines de 6000 HP, 514 tours sous 204 m. de chute.

En Amérique, on a exécuté des machines remarquables. Citons 2 turbines de 25 000 HP 600 tours, sous une chute de 244 mètres<sup>1</sup>, et une de 30 000 HP, 428 tours, sous une chute de 207 mètres<sup>2</sup>. Ces unités sont verticales.

On a projeté des turbines Francis pour des chutes atteignant 355 mètres, mais, tout en reconnaissant la possibilité de l'installation, les clients ont accordé leur préférence à des roues Pelton.

Une maison américaine a en construction une unité verticale de 35 000 HP sous une chute de 260 mètres. Cette turbine aura un rendement voisin de 90 %.

R. C.

<sup>1</sup> Mechanical Engineering, Avril 1922.

<sup>2</sup> Power, vol. 54, n° 7, 16 août 1921.